

## Conditions Générales de Location

(Applicables à toute réservation effectuée auprès d'Horizons Landais – SARL)

### 1. Parties au contrat

Le bailleur est :

SARL Horizons Landais

907 route du moulin, 40465 Pontonx-sur-l'Adour

✉ horizons.landais@gmail.com

☎ 07 45 09 42 78

Le locataire est toute personne physique ou morale effectuant une réservation et un paiement via notre site internet, plateformes partenaires (Airbnb, Booking, Expédia etc.) ou directement auprès du bailleur.

### 2. Objet et désignation du logement

Les logements proposés à la location sont situés au :

145 chemin du pond de la moule, 40465 Pontonx-sur-l'Adour.

- Chambres individuelles (Océanides, Lou Festayre, Hapchot) :
  - Capacité : 2 personnes maximum
  - Équipements inclus : armoire, literie, linge de lit et serviettes.
  - Équipements partagés : salle de bain, cuisine équipée, salon ouvert, babyfoot, véranda, terrasse, jardin, barbecue, piscine hors sol, fibre internet.
  
- Logement Lou Pin :
  - Capacité : 4 personnes maximum
  - Équipements inclus : salle de bain privé, cuisine équipée, salon, canapé convertible, armoire, literie, linge de lit et serviettes.
  - Équipements partagés : véranda (Pour les petits déjeuner), terrasse, jardin, barbecue, piscine hors sol, fibre internet.
  
- Utilisation du lave-linge/sèche-linge possible en supplément.

Un inventaire détaillé est disponible sur demande.

### 3. Réservation et paiement

- **Acompte** : 50 % à la réservation (paiement en ligne sécurisé).
- **Solde** : à régler avant l'entrée dans les lieux.
- **Taxe de séjour** : en sus, selon le tarif en vigueur.
- **Caution** : 300 €.
  - Par carte bancaire : une empreinte de carte sera effectuée. Le montant est bloqué mais non débité, sauf en cas de dégradations constatées.
  - Par virement bancaire : à effectuer avant la date d'arrivée. La caution sera restituée par virement sous 7 jours après le départ, sous réserve d'absence de dégradations.
  - ⚠ À défaut de versement de la caution selon l'un des modes ci-dessus, l'accès à l'hébergement pourra être refusé. Dans ce cas, l'acompte versé restera acquis à l'établissement et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

Le paiement vaut acceptation des présentes conditions générales de location.

### 4. Annulation

- **Plus de 45 jours avant l'arrivée** : remboursement de l'acompte.
- **Moins de 45 jours** : acompte non remboursé.
- **Non-présentation ou départ anticipé** : aucun remboursement.

Le bailleur peut résilier le contrat sans remboursement en cas de non-respect du règlement intérieur.

### 5. Dégradations et responsabilités

Le locataire est responsable de toute dégradation, détérioration ou manquement constaté durant son séjour.

En cas de dommage ou de non-respect des présentes conditions, les frais correspondants pourront être :

- retenus sur la caution, et/ou

- facturés directement au locataire.

Le locataire s'engage notamment à assumer les frais liés à :

- la remise en état du mobilier, des équipements, des murs, sols, literie ou tout autre élément détérioré,
- le non-respect du règlement intérieur (nuisances sonores, usage non autorisé des équipements, dépassement du nombre de personnes autorisées),
- le non-respect des consignes de propreté ou de tri (logement rendu sale ou non conforme aux instructions),
- la perte ou dégradation des clés, télécommandes ou tout autre matériel remis,
- les interventions du bailleur rendues nécessaires en raison de troubles occasionnés (tapage, plaintes du voisinage, etc.).

En cas de manquement, un état des lieux comparatif et/ou des justificatifs (factures, devis, photos) seront fournis. Le locataire devra régler toute somme due dans un délai maximum de 7 jours suivant la réception de la facture.

⚠ En complément, des frais de gestion forfaitaires de 40 € seront appliqués pour toute procédure de réparation ou de remplacement consécutive à un dommage causé par le locataire.

Le dépôt de garantie couvre ces éventuelles dégradations ou manquements. Il pourra être retenu en tout ou partie en cas de non-respect du contrat.

## 6. État des lieux

Un état des lieux simplifié est effectué à l'arrivée et au départ, accompagné d'un relevé écrit ou photographique. Toute anomalie doit être signalée immédiatement par le locataire afin d'éviter toute contestation ultérieure.

## 7. Règlement intérieur

Le locataire s'engage à respecter le règlement intérieur du logement disponible sur notre site internet, dans le logement.

Les principales règles sont rappelées ci-dessous à titre indicatif :

- **Respect du voisinage** et interdiction de nuisances sonores entre 22h et 8h.
- **Interdiction de fêtes** et rassemblements non déclarés.
- **Piscine** : usage sous la responsabilité des locataires. Interdite en cas d'alcoolisation.

La piscine est ouverte et accessible aux locataires de mai à septembre inclus, selon les conditions météorologiques. En dehors de cette période, elle est mise en hivernage et n'est pas disponible.

- **Propreté** : le logement doit être rendu en bon état (vaisselle faite, tables et plan de travail nettoyés).
- **Interdiction de fumer** à l'intérieur. Espaces extérieurs prévus avec cendriers.
- Animaux non admis sauf accord écrit préalable du bailleur.
- **Stationnement** : Le stationnement est autorisé uniquement sur les places prévues à cet effet. Merci de ne pas stationner sur le gazon, la terrasse ou dans les zones non prévues.
- **Horaires** :
  - Arrivée : entre 17h00 et 00h00 (minuit).
  - Départ : au plus tard à 10h00.

⚠ *Toute arrivée après minuit entraîne l'annulation automatique de la réservation sans remboursement.*

## 8. Clause relative aux diagnostics techniques

Le bailleur informe le locataire que, conformément à la réglementation applicable à la location meublée de courte durée, les diagnostics techniques obligatoires ne sont pas requis pour ce type de contrat.

Toutefois, par souci de transparence et de sécurité :

- Un diagnostic de performance énergétique (DPE) est disponible sur demande.
- Un état des risques (ERP) peut être fourni à la demande du locataire.
- En cas d'installation électrique ou gaz ancienne, des vérifications régulières sont effectuées par le bailleur.

Le locataire reconnaît avoir été informé de ces éléments et accepte les conditions d'occupation du logement telles que décrites dans le présent contrat.

## 9. Clause relative au tabac

Il est **strictement interdit de fumer à l'intérieur du logement**, y compris dans les chambres, la salle de bain, la cuisine et les espaces communs (salon, véranda, etc.). Le non-respect de cette règle pourra entraîner une **retenue sur le dépôt de garantie** pour désodorisation, nettoyage ou remise en état.

Les fumeurs sont invités à utiliser les espaces extérieurs en respectant la propreté des lieux.

**Il est formellement interdit de jeter les mégots au sol, dans le jardin ou sur la terrasse.** Des cendriers sont mis à disposition : leur utilisation est obligatoire.

## 10. Assurance

Le locataire doit disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages locatifs. Le bailleur n'est pas responsable des vols ou pertes.

## 11. Données personnelles

Les informations recueillies lors de la réservation sont utilisées uniquement pour la gestion du séjour.

## 12. Loi applicable et litiges

Les présentes conditions sont soumises au droit français. À défaut d'accord amiable, les litiges seront portés devant le tribunal compétent du ressort de Dax.